

INFORMATIONS SALON

HEURES D'OUVERTURE

	Mardi 2 Avril	Mercredi 3 Avril	Jeudi 4 Avril
Exposants	8h00 – 20h00	8h00 – 20h00	8h00 – Minuit
Visiteurs	9h00 – 19h00	9h00 – 19h00	9h00 – 16h00

ACCÈS ET PARKINGS

L'accès piéton se fait en Porte A. En période de montage et démontage, l'accès des véhicules légers se fait en Porte F. L'accès des véhicules utilitaires et camions se fait par la porte D.

Pour une exploitation plus sûre et plus fluide en période de montage et démontage les véhicules doivent obligatoirement être enregistrés sur le site : <http://logipass.viparis.com>

Pour toutes questions à ce sujet merci de contacter : Hotline : + 33 (0)1 40 68 11 30 / par mail : infos-exposants@viparis.com

Le stationnement est payant durant l'ouverture du salon. Vous pouvez commander une carte de stationnement au préalable auprès de ViParis (<http://www.viparis.com/epex>).

SURVEILLANCE

La surveillance générale du salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. **Vous pouvez faire surveiller, surtout la nuit, vos installations (Bon de commande Gardiennage disponible sur votre Espace Exposant).**

NETTOYAGE

Le nettoyage des stands équipés est pris en charge par l'organisateur (aspiration des sols et vidage de poubelles).

LIVRAISONS

Toutes les livraisons doivent systématiquement être réceptionnées par un membre de votre équipe. En votre absence, l'organisateur ne prend en charge ni la réception ni le stockage de vos colis.

Mardi 2 avril : de 8h00 à 08h30

Mercredi 3 avril : de 8h00 à 08h30

Jeudi 4 avril : de 8h00 à 08h30

Pour des raisons de sécurité, arrêt des livraisons 30min avant l'ouverture du salon au public.

Adresse de livraison :

Parc des Expositions – Paris Porte de Versailles
1 place de la porte de Versailles – 75015 PARIS
Salon : MEDPI 2019

Nom de la société + Nom du destinataire + N° de portable
Hall : 7.3 Allée : _____ Stand n° : _____

TRAITEURS

Les prestations « Traiteur » sont des prestations non payantes par le consommateur final (payable sur facture, pas d'encaissement sur place).

Il peut s'agir de pauses café, cocktails, buffets, déjeuners, gouters, lunch boxes... offerts par l'Exposant à ses clients sur un stand ou dans une salle du site. Il n'y a pas d'exclusivité sur le site de Paris expo Porte de Versailles. Tous les traiteurs sont autorisés à assurer des prestations sur le Parc sous réserve de se déclarer, avant la réalisation de la prestation, auprès de Viparis Porte de Versailles et ainsi finaliser un contrat ponctuel d'intervention sur la base d'une redevance de 10 % sur chiffre d'affaires des prestations servies sur le Parc (restauration, équipements et personnel).

Pour obtenir cet agrément ponctuel merci d'adresser votre demande à :

VIPARIS - Myriam MOUTIN - tél : +33 (0)1 40 68 14 46 _ email : myriam.moutin@viparis.com.

En l'absence de cet agrément, l'accès du parc leur sera refusé.

AREAS assure également des prestations « traiteur » et est soumis aux mêmes conditions contractuelles de redevance.

Contact AREAS TRAITEUR : Mme Caroline BOUKACEM - Tél. : 01 57 25 30 42 - E-mail : caroline.boukacem@areas.com

SINISTRE OU VOL (démarche à suivre)

Dans les 24 heures

Dépôt de plainte dans les 24h au commissariat de police sous peine pour l'exposant d'être déchu du droit de bénéfice de la garantie d'assurance. Pendant le montage, l'ouverture du salon au public et le démontage, s'adresser au :

Commissariat de Police

250, rue de Vaugirard - 75015 Paris

Tél. : 33 (0)1 53 68 81 81

NEW : Une lettre plainte en français et anglais est maintenant disponible au poste de sécurité de VIPARIS (pavillon 5.1) pour les exposants souhaitant porter plainte contre X pour vol sans violence ni effraction. Viparis se charge de la transmettre sous 24h au commissariat du 15ème et au tribunal d'instance.

Dans le cadre de l'assurance salon, merci de remettre au Commissariat Général l'original de votre dépôt de plainte ou l'adresser dans un délai de 3 jours à : **Reed Expositions France** - 52-54 quai de DION BOUTON - 92800 PUTEAUX

Dans les 48 heures : Transmettre l'original du dépôt de plainte à l'assureur de l'organisation:

AXA - Cabinet NISSE-TONIUTTI

35, avenue Maréchal Foch - 78400 CHATOU

Tél. : 01 30 15 65 20 • Fax : 01 30 15 65 29 • Email : agence.nissetoniutti@axa.fr

INFORMATIONS MONTAGE ET DÉMONTAGE

MONTAGE

HORAIRES

Le montage des stands Equipés se fera lundi 1er avril de 8h à 23h.
Le dimanche 31 mars sera dédié au montage des stands Déco en dérogation payante (demande à envoyer à service-technique.medpi@reedexpo.fr).
!!! Le sol du hall étant neuf aucune détérioration ne sera tolérée.
Les décorateurs devront protéger leur espace de construction.
Toutes marques, tâches de peinture ou détériorations du sol seront refacturées directement à l'exposant qui est responsable de ses prestataires.

ACCÈS ET PARKINGS

Durant le montage, l'accès aux aires de stationnement est libre (gratuit et sans carte).
Accès piétons : Porte A
Accès véhicules légers : Parking F
Accès véhicules utilitaires et camions : Porte D

CIRCULATION DANS LES HALLS

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans le hall. Seuls les engins de manutention sont autorisés.
Des aires de (dé)chargement sont à votre disposition en bordure de hall afin de faciliter la manutention (**limitées en place !**).

MANUTENTION

A l'intérieur du hall, des entreprises de manutention sont à votre disposition. Cette manutention est payante.
Voir **Bon de commande Manutention** sur votre Espace Exposant.

EMBALLAGES VIDES – DÉPOT DE MATÉRIAUX

Les emballages vides ne doivent pas obstruer les allées durant le montage et doivent être évacués sans délai et entreposés par les exposants ou leurs transporteurs. Il n'existe pas de zone de stockage dans l'enceinte du Parc des Expositions, vous pourrez cependant prendre contact avec nos partenaires logistiques pour le stockage de vos emballages (Voir **Bon de commande Manutention** sur votre Espace Exposant).

DOUANES

Service des douanes
Tel: +33 (0)1 40 40 60 24
Vacation possible les samedis et jours fériés, si une demande est présentée au préalable.
Les formalités de douanes pourront être effectuées par votre transporteur.

DÉROGATION DE MONTAGE PAYANTE

L'organisateur se réserve le droit d'accorder ou non une dérogation de montage payante, suite à la demande d'un exposant au Service Technique : service-technique.medpi@reedexpo.fr

Toute dérogation ne pourra être acceptée qu'après retour du dossier complet : plans de l'espace en conformité avec le règlement technique et le règlement de sécurité du salon, et la déclaration du décorateur.

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Lors du passage de la commission de sécurité, les aménagements doivent être terminés.
Présence obligatoire du responsable de votre espace.
Si vos constructions ne respectent pas le règlement, il vous sera demandé de faire le nécessaire afin de mettre votre stand en conformité pour l'ouverture au public.
Dans le cas contraire, l'Organisateur se réserve le droit de faire démonter les aménagements non réglementaires.

DÉMONTAGE

HORAIRES

Le démontage sera le jeudi 4 avril de 17h à minuit et le vendredi 5 avril de 7h à 12h pour l'ensemble des stands
Tous les matériels et décors devront impérativement avoir quitté le hall au plus tard le vendredi 5 avril à 12h00.

ACCÈS ET PARKINGS

Durant le démontage, l'accès aux aires de stationnement et au hall 7.3 est libre (gratuit et sans badge).
Accès piéton: Porte A
Accès véhicules légers : Parking F
Accès véhicules utilitaires et camions : Porte D

RESTITUTION D'EMPLACEMENT

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les débris non inclus avec votre espace (moquettes, adhésifs, éléments de décoration divers, etc.) doivent être retirés. Les dégâts ou débris restants, constatés lors du démontage des espaces, seront facturés à l'exposant.
L'exposant est aussi responsable pour l'ensemble de ses prestataires.

Les réserves et le mobilier doivent être vidés le jeudi 4 avril avant 18h00.

ATTENTION

Les risques de vols sont importants pendant le montage & le démontage.

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.